RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Cour constitutionnelle

MARCHE DE SERVICES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Émis-le : 29/11/2023

Pour les services de

Recrutement d'une compagnie d'assurance maladie au profit des membres et du personnel de Cour constitutionnelle. (Accord-cadre pour la période 2024-2025-2026 par marchés subséquents).

Appel d'offres n° : S_DPAF_81395

Source de financement : Budget National

Gestion : 2023

Imputation budgétaire : *0020010016152*

NOVEMBRE 2023

DELEGUE DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS
Cossi Grégoire AKOMEDI

BON A LANCER
Retiré le: 29/M/23
NOM: ADOSSOU
PRENOM(S)
Grégoire A. A-M
SIGNATURE

Section 0. Avis d'appel d'offres

Avis d'appel d'offres

COUR CONSTITUTIONNELLE

Objet : Recrutement d'une compagnie d'assurance maladie au profit des membres et du personnel de Cour constitutionnelle

Référence de l'AAO : *S_DPAF_81395*

Avis n° : 010/CC/PRMP/SPMP

BON A LANCER
DNCMP/DCMP CC

Identification de la procédure : Appel d'offres ouvert national

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la Cour constitutionnelle publié sur le portail web des marchés publics le 16 novembre 2023.

2. La Cour constitutionnelle a obtenu dans le cadre de son budget des fonds du budget national, afin de financer son fonctionnement, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au recrutement d'une compagnie d'assurance maladie au profit des membres et du personnel de Cour constitutionnelle.

3. La Cour constitutionnelle sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services dont les détails figurent dans le tableau ci-dessous :

Services (N°)	Nom des services courants	Spécifications techniques et normes applicables
1	Assurance maladie au profit de cent quinze (115) familles composées de l'assuré principal, son (sa) conjoint (e) et ses enfants	❖ Garantie de base : Maladie/Accident/Maternité - frais de consultation (FC) ; - frais de soins ; - frais de maternité ; - frais d'accouchement. ❖ Garanties optionnelles (rachetées) - frais d'optique (3 bénéficiaires par famille tous les 2 ans) ; - vitamines ; - frais de prothèse dentaire dont frais d'orthodontie ; ❖ Remboursement d'un plafond de deux millions (2 000 000) francs CFA par famille et par an. ❖ Toutes les garanties et exigences telles que prévues par l'arrêté N°1977-c/MEF/CAB/SGM/DGAE/DA/SIFR 316 SGG/20 portant documents-types de souscription des contrats d'assurance maladie groupe au profit des structures de l'Etat en application du décret N°2020-286 du 27 mai 2020 portant cadre de souscription des polices d'assurance maladie au profit du personnel des structures de l'Etat.

BON A LANCER
DNCMP/DCMP cc

L'appel d'offres est à lot unique. Aucune variante n'est prise en considération.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Koladé Gildas AHOUISSOUSSI, *Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)***; *Tél : +229 21315992.* ; Email : *prmp@courconstitutionnelle.bj* et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat permanent des marchés publics de la Cour Constitutionnelle **adressé à l'avenue Gouverneur Général PONTY Cotonou, quartier GANHI, Bâtiment CONCEPTIA OUINSOU, deuxième bureau à gauche au rez de**

chaussée, de 08h-00mn à 12h-30mn puis de 14h-00mn à 17h-30mn, tous les jours du lundi au vendredi.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

❖ Exigences techniques et expériences :

✓ Le Candidat devra joindre à son offre l'agrément en cours de validité, délivré aux compagnies d'assurance par le Ministère de l'Economie et des Finances pour intervenir en assurance maladie au Bénin (original de l'agrément ou copie légalisée dans un tribunal).

✓ avoir exécuté au cours de trois (03) dernières années (2020, 2021, 2022) et l'année en cours au moins trois (03) marchés similaires. La similarité s'apprécie en fonction du montant du marché qui devra être au moins de **soixante-dix millions (70 000 000) francs CFA** par an et la nature du marché qui devra être une assurance santé groupe ou une assurance maladie.

Ces prestations devront avoir été exécutées au profit de maître d'ouvrage en considérant la notion de maître d'ouvrage telle que stipulée en annexe (A-3) du dossier de d'Appel d'Offres Ouverts National.

BON A LANCER
DNCMP/DCMP.CC

Les preuves de l'exécution des prestations devront être fournies par la présence dans l'offre du soumissionnaire d'une copie légalisée au tribunal des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception. L'une ou l'autre des preuves fournies doit être appuyée de la page de garde, la page de signature et la page portant le montant du marché concerné en copie simple.

✓ donner la preuve que la compagnie d'assurance dispose de prestataires agréés (cliniques, hôpitaux, pharmacies, laboratoires d'analyse biomédicale et de radiographie etc.) dans tous les départements du Bénin en fournissant la liste des prestataires agréés de la compagnie par département ;

✓ fournir une déclaration sur l'honneur certifiant que la compagnie dispose d'une convention directe de collaboration avec l'ensemble de ses prestataires agréés dont il a fourni la liste ;

✓ fournir la preuve, documentation à l'appui, que la compagnie d'assurance dispose d'un personnel composé de :

- au moins deux (02) médecins conseils permanents possédant une expérience minimale de dix (10) ans en médecine et ayant assuré le suivi d'au moins deux (02) contrats d'assurance maladie d'un montant minimum chacun de soixante-dix millions (70 000 000) francs CFA. Il est

indispensable de fournir à la fois la photocopie légalisée au tribunal du diplôme, un curriculum vitae dûment signé, une copie légalisée au tribunal de la carte d'identité ou du passeport, une copie légalisée au tribunal de l'attestation de travail ou du certificat de travail signée par le supérieur hiérarchique et indiquant les références des contrats suivis ;

- au moins cinq (05) cadres de niveau master en assurance ou en économie ou en finance ou en comptabilité avec au minimum trois (03) années d'expérience dans le domaine de l'assurance maladie et ayant assuré le suivi d'au moins deux (02) contrats d'assurance maladie d'un montant minimum chacun de soixante-dix millions (70 000 000) francs CFA. Il est indispensable de fournir à la fois la photocopie légalisée au tribunal du diplôme de chaque cadre, leur curriculum vitae, une copie légalisée au tribunal de la carte d'identité ou du passeport de chaque cadre, une copie légalisée au tribunal de l'attestation de travail ou du certificat de travail de chaque cadre signée par le supérieur hiérarchique et indiquant les références des contrats suivis ;

DNCMP/DCMP/CC

Les références techniques devront être accompagnées des attestations de bonne fin d'exécution en copie légalisée conforme à l'original, appuyées des copies de contrats correspondants (pages de garde ou page de signature).

- ✓ disposer d'un logiciel de gestion de la police d'assurance maladie (fournir la fiche technique dudit logiciel accompagnée de la facture d'achat puis toute autre preuve de possession) ;
- ✓ disposer d'une machine de production de cartes de santé justifiée par les preuves de possessions (fiche technique de la machine accompagnée de la facture d'achat et toute autre preuve de possession) ou une promesse de location. Le soumissionnaire qui fait l'option de la location de la machine devra joindre les preuves de possession de la machine par son bailleur (fiche technique de la machine accompagnée de la facture d'achat et toute autre preuve de possession).

❖ Exigences financières :

- ✓ disposer des avoirs liquides ou d'une ligne de crédit à hauteur de vingt et un millions (21 000 000) francs CFA justifié par une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé ou ayant son correspondant en République du Bénin ;
- ✓ avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel d'au moins **quatre-vingt-cinq millions (85 000 000) francs CFA** au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021, 2022) justifié par les états financiers présentés par un comptable

employé de l'entreprise, attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI ;

- ✓ fournir une déclaration sur l'honneur stipulant que la clause d'ajustement en fin de contrat n'excèdera pas trente pour cent (30%) du montant de base du contrat conformément à l'article 100 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

❖ Exigences techniques et expériences :

- ✓ Le Candidat devra joindre à son offre l'agrément délivré aux compagnies d'assurance par le Ministère de l'Economie et des Finances pour intervenir en assurance maladie au Bénin (original de l'agrément ou copie légalisée dans un tribunal).

- ✓ donner la preuve que la compagnie d'assurance dispose de prestataires agréés (cliniques, hôpitaux, pharmacies, laboratoires d'analyse biomédicale et de radiographie etc.) dans tous les départements du Bénin en fournissant la liste des prestataires agréés de la compagnie par département ;

BON A LANCER DNCMP/DCMP CC

- ✓ fournir une déclaration sur l'honneur certifiant que la compagnie dispose d'une convention directe de collaboration avec l'ensemble de ses prestataires agréés dont il a fourni la liste ;

- ✓ fournir la preuve, documentation à l'appui, que la compagnie d'assurance dispose d'un personnel composé de :

  - o au moins deux (02) médecins conseils permanents possédant une expérience minimale de quinze (15) ans en médecine et ayant assuré le suivi d'au moins trois (03) contrats d'assurance maladie d'un montant minimum chacun de soixante-dix millions (70 000 000) francs CFA. Il est indispensable de fournir à la fois la photocopie légalisée au tribunal du diplôme, un curriculum vitae dûment signé, une copie légalisée au tribunal de la carte d'identité ou du passeport, une copie légalisée au tribunal de l'attestation de travail ou du certificat de travail signée par le supérieur hiérarchique et indiquant les références des contrats suivis ;
  - o au moins cinq (05) cadres de niveau master en assurance ou en économie ou en finance ou en comptabilité avec au minimum cinq (05) années d'expérience dans le domaine de l'assurance maladie et ayant assuré le suivi d'au moins trois (03) contrats d'assurance maladie d'un montant minimum chacun de soixante-dix millions (70 000 000) francs CFA. Il est

indispensable de fournir à la fois la photocopie légalisée au tribunal du diplôme de chaque cadre, leur curriculum vitae, une copie légalisée au tribunal de la carte d'identité ou du passeport de chaque cadre, une copie légalisée au tribunal de l'attestation de travail ou du certificat de travail de chaque cadre signée par le supérieur hiérarchique et indiquant les références des contrats suivis ;

Les références techniques devront être accompagnées des attestations de bonne fin d'exécution en copie légalisée conforme à l'original, appuyées des copies de contrats correspondants (pages de garde ou page de signature).

- ✓ disposer d'un logiciel de gestion de la police d'assurance maladie (fournir la fiche technique dudit logiciel accompagnée de la facture d'achat puis toute autre preuve de possession) ;
- ✓ disposer d'une machine de production de cartes de santé justifiée par les preuves de possessions (fiche technique de la machine accompagnée de la facture d'achat et toute autre preuve de possession) ou une promesse de location. Le soumissionnaire qui fait l'option de la location de la machine devra joindre les preuves de possession de la machine par son bailleur (fiche technique de la machine accompagnée de la facture d'achat et toute autre preuve de possession).

BON A LANCER
UNCMP/DCMP CC

❖ Exigences financières :

- ✓ fournir le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes et les bilans de leurs années d'existence pour les entreprises n'ayant pas trois (03) ans d'âge conformément aux prescriptions en annexe (A3) du dossier de dossier d'appel d'offres ouvert national ;
- ✓ disposer des avoirs liquides ou d'une ligne de crédit à hauteur de **vingt et un millions (21 000 000) francs CFA,** justifié par une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé ou ayant son correspondant en République du Bénin ;
- ✓ fournir l'original de la preuve d'une assurance des risques professionnels couvrant une responsabilité contractuelle d'un montant de **cent millions (100 000 000) francs CFA.**
- ✓ fournir une déclaration sur l'honneur stipulant que la clause d'ajustement en fin de contrat n'excèdera pas trente pour cent (30%) du montant de base du contrat conformément à l'article 100 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

NB : Les critères de qualifications sont cumulatifs et la satisfaction à tous les critères est indispensable.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai de réalisation est de trente-six (36) mois.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du Mercredi 29 Novembre 2023
Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics de la Cour Constitutionnelle adressé à l'avenue Gouverneur Général PONTY Cotonou, quartier GANHI, Bâtiment CONCEPTIA OUINSOU, deuxième bureau à gauche au rez de chaussée.

Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par acheminement par la poste aérienne pour les candidats à l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Pour des raisons d'urgence ou de sécurité, l'acheminement à domicile par messagerie peut être envisagé. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Le retrait est matérialisé par une fiche de décharge.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Personne Responsable des Marchés Publics sise au siège de la Cour constitutionnelle à l'avenue Gouverneur Général PONTY Cotonou, quartier GANHI, Bâtiment CONCEPTIA OUINSOU, au rez de chaussée** au plus tard le Vendredi 22 Décembre 2023 à 10 heures 00 Minutes

Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : **salle de GAULE située au premier (1er) étage du bâtiment Conceptia OUINSOU, au siège de la Cour constitutionnelle adressé à l'avenue Gouverneur Général PONTY Cotonou, quartier GANHI,** le Vendredi 22 Décembre 2023 à 10 heures 30 minutes.

11. Les offres doivent comprendre **une garantie de soumission d'un montant de deux millions cent quatre-vingt-dix mille (2 190 000) francs CFA.**

En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de ***quatre-vingt-dix (90)*** **jours calendaires à compter de la date limite de soumission**.

La Personne responsable des marchés publics



Koladé Gildas AHOUISSOUSSI